

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 Juin 2017

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Catherine LAVAUD, Aline VAUTHIER, Anne OLIVIER et Mrs Marcel DUBOIS, André MAUTRAIT, Jurgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie GRILLON pouvoir à Mr Jurgen ALLEAUME
Mr Fabrice AUCOULON pouvoir à Mme Sylvie SECHET
Mr Christophe VAUTHIER pouvoir à Mr Marcel DUBOIS
Mr Bernard PERUS pouvoir à Mme Aline VAUTHIER

Absente : Mme Martine HUIBAN

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H00

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Jean-Michel DUMAZERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Compte rendu des 13/12/2016, 20/02/2017, 03/03/2017 et 28/03/2017

Mme OLIVIER fait remarquer qu'il y a des incohérences dans le CR du 28/03 au sujet des comptes administratifs 2016. Les chiffres semblent corrects mais des inversions entre recettes et dépenses rendent le sujet difficilement compréhensible. Il s'agit d'une erreur de saisie qui a été rectifiée.

Mme Olivier demande la modification du compte rendu du 20/02 comme suit :

« Mme OLIVIER indique qu'après lecture de la charte, elle a trouvé intéressant la possibilité de relogement. En revanche cette charte va mettre en grande difficulté les personnes qui habitent en caravane. Mme OLIVIER précise que le département ne remplit pas les obligations prévues la loi : toutes les aires d'accueil pour les gens du voyage ne sont pas encore réalisées. De plus il est probable que les propositions de relogement prévues dans la charte ne puissent être mises en œuvre, en effet les demandes de relogement dans le cadre de la loi DALO ne peuvent pas toutes être honorées : environ 7000 familles par an restent sans solution. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes rendus du 13/12/2016, du 20/02/2017 modifié, du 03/03/2017 et celui du 28/03/2017.

3) Elections sénatoriales: désignation des délégués et suppléants

Mme le Maire explique les modalités du vote. Au vu de la taille de la commune, le Conseil Municipal doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. 1 liste de délégués titulaires et 1 liste de délégués suppléants sont donc présentées. Les membres des listes élues seront les grands électeurs de la Commune pour les futures élections sénatoriales.

Liste de titulaires: Jurgen ALLEAUME, Aline VAUTHIER, Marcel DUBOIS (Liste D)

Liste de suppléants: Fabrice AUCOULON, Sylvie SECHET, J.Michel DUMAZERT (Liste S)

Le bureau des élections est constitué de:

- Aline VAUTHIER, Jurgen ALLEAUME, Marcel DUBOIS et André MAUTRAIS.
- Secrétaire : J.Michel DUMAZERT
- Présidente: Sylvie SECHET

Début du scrutin à 19h21, 12 votants

Résultats du scrutin :

Liste D: 10, blanc: 1, nul: 1

Liste S: 10, blanc: 1, nul: 1

Mr Jurgen ALLEAUME, Mme Aline VAUTHIER, Mr Marcel DUBOIS (Liste D) sont désignés délégués titulaires

Mr Fabrice AUCOULON, Mme Sylvie SECHET, Mr J.Michel DUMAZERT (Liste S) sont désignés délégués suppléants.

Fin du scrutin à 19h46

4) Adhésion Adumec

Mme le Maire présente l'association ADUMEC (Association de Défense des Usagers, des Maires et des Elus en Colère de la ligne RER D SUD – Branche Malesherbes) qui vise à représenter et défendre les intérêts des usagers de la SNCF empruntant la ligne D du RER, notamment ceux de son actuel tronçon SUD afin d'améliorer leurs conditions et qualité de transport.

Mme le Maire précise qu'il est important que la commune se positionne au vu des évolutions prévues par la SNCF (suppression de la liaison actuelle entre Paris et Malesherbes, ce qui occasionnera un changement de train à hauteur de Juvisy et des temps de parcours plus longs). Mme le Maire précise que cette adhésion coutera 150€ à la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à l'ADUMEC et le paiement de la cotisation de 150€.

5) Remboursement frais "maison de la radio" (sortie CMJ)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la facture de la sortie de nos Conseillers Municipaux Juniors lors de leur visite de la Maison de la Radio. Le montant de cette facture s'élève à 100€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour et 1 abstention, approuve le remboursement de cette facture de 100€.

6) Demande de réserve parlementaire: Pose fontaine globe

Mme le Maire présente le projet de nos CMJ au Conseil Municipal.

Les CMJ ont en effet proposé d'installer une fontaine en forme de globe tournant sur lui-même dans une vasque contenant de l'eau en lieu et place du pin abattu (chenilles processionnaires) devant la mairie.

Mme OLIVIER précise que le schéma fourni est trompeur car la fontaine sera plus petite en réalité qu'elle n'apparaît sur le schéma. En conséquence, vu la taille réelle de la fontaine (maximum 0,90 m sur 1,30 m), les 18.000€ du projet semblent trop chers.

Mme le Maire répond que nous votons pour demander une subvention qui devrait être au minimum de 30% du coût total.

Mr ALLEAUME précise qu'il faudra rajouter une pompe pour permettre à l'eau de remonter sur le globe et que cela n'est pas inclus dans le coût du projet.

Mme VAUTHIER précise que ce projet a été longuement muri par nos CMJ et que c'est une forme de reconnaissance de leur implication au sein de la Commune (ils participent aux différentes commémorations, au colis des anciens, ...). Ils peuvent en être fiers et donnent une bonne image de la jeunesse de Boissy contrairement à d'autres qui ne pensent qu'à détruire.

Mme le Maire précise qu'en effet nos CMJ travaillent sur ce projet depuis 2 ans en essayant d'être raisonnables économiquement parlant.

Mr DUBOIS demande si nous pouvons cumuler différentes subventions pour minimiser le reste à charge de la Commune et si nous pouvons demander à d'autres organismes de participer aux frais.

Mme le Maire précise que nous nous attendons à des reproches de la part de certains Boissillons quant à l'utilité d'un tel monument mais que d'un autre côté cela montrera la reconnaissance que nous portons à nos CMJ. Elle finit en précisant que tout cela dépendra bien évidemment de la décision du gouvernement actuel de supprimer ou non les aides parlementaires et qu'en tout état de cause ce projet ne se fera pas sans subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour et une voix contre, approuve la proposition de demande de réserve parlementaire pour le projet de pose de fontaine globe.

7) SIARCE: Modification des statuts

Mme le Maire présente le projet de modification des statuts du SIARCE suite à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit la fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE), du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marolles-Saint-Vrain, du Syndicat d'Assainissement de Lardy-Janville-Bouray, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Juine et du Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIARCE.

8) SICAE: Borne de recharge voiture électrique

Mme le Maire présente le sujet d'installation sur Boissy d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Cette borne serait installée dans la future Zone d'Activités de Boissy pour minimiser les nuisances éventuelles pour les Boissillons tout en offrant ce nouveau service. La recharge électrique du véhicule serait à la charge du propriétaire du véhicule (1€ les 30 premières minutes et 0,50€ les 30 minutes supplémentaires). Aucune participation financière ne serait demandée à la commune pour cette installation. La région prendrait à sa charge 40% du montant total, le SIEGIF et la SICAE les 60% restants.

Mr MAUTRAIT précise qu'ayant assisté à la réunion de présentation du projet, il en est ressorti qu'il fallait faire attention aux nuisances possibles occasionnées par ce genre d'équipement (file d'attente devant les bornes, bruit lors du rechargement du véhicule,...).

Mr DUMAZERT demande quels seront nos engagements dans le cas où la ZA n'a pas encore vu le jour au moment de l'installation de cet équipement.

Mme le Maire répond que l'installation ne se fera pas si la ZA n'est pas créée et rappelle que ce choix d'implantation dans la ZA permet justement de minimiser les nuisances envers la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'installation de cette borne de recharge de véhicules électriques.

9) Acquisition parcelle B66

Mme le Maire présente un projet de reprise d'une parcelle de terre agricole au nord de la future Zone d'Activités. Cette parcelle permettrait à la commune de fournir le foncier dans le cadre du prolongement de la voirie qui traversera la ZA pour remonter jusque chez Allpack. L'étape suivante serait de parvenir à relier les 2 RD (RD191 et RD56) pour réduire les nuisances en centre bourg au croisement de ces 2 voiries. Cela montrerait aussi aux futurs investisseurs de la ZA que la commune est active dans sa volonté de dévier les RD.

Le propriétaire actuel céderait à la commune les 4 603 m² de cette parcelle estimée à 2 173€.

Mme OLIVIER demande s'il y aurait d'autres parcelles à vendre par ce propriétaire (ou un autre).

Mme le Maire répond que oui, ce même propriétaire disposerait d'autres parcelles qu'il serait peut-être prêt à céder. La mairie va se rapprocher du propriétaire pour essayer d'acquérir d'autres parcelles même si aucune autre opération n'est prévue pour le moment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de cette parcelle B66.

10) CCEJR: Modification des statuts / Extension de compétences

Mme le Maire présente la modification des statuts de la CCEJR pour la prise de compétence voirie/éclairage public, modification validée par la CCEJR par délibération en date du 4 Mai 2017.

Cette prise de compétence par la CCEJR permettrait à la commune de se voir affecter un montant de 41 000€ sur 2017 (prise de compétence en cours d'année) pour la remise en état de certaines voiries (liste et longueur de ces voiries répertoriées par la CCEJR) et 82 000€ pour 2018 et 2019.

Ces subventions sont cumulables sur 3 ans pour permettre de réaliser des travaux plus conséquents mais toujours limités à la voirie et l'éclairage public sur les voiries mentionnées par la CCEJR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la CCEJR pour l'extension de compétence voirie/éclairage public.

11) CCEJR: Motion Carte d'Identité

Mme le Maire présente la motion demandant la délivrance des cartes nationales d'identité dans un délai raisonnable et la proximité de l'accès à ce service public sur le territoire de la CCEJR.

Considérant les délais anormaux et l'éloignement des points d'accès qui caractérisent actuellement ce service public, la CCEJR souhaiterait que d'autres points d'accès soient créés sur son territoire et notamment sur Boissy-Sous-Saint-Yon et Lardy de façon à renforcer le point d'accès actuellement situé sur Etrechy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la motion demandant la délivrance des cartes nationales d'identité dans un délai raisonnable et la proximité de l'accès à ce service public sur le territoire de la CCEJR.

12) CCEJR: Convention de mise à disposition Police intercommunale

Mme le Maire présente le projet de mise à disposition de la Police intercommunale. Dans le cadre de la modification des statuts de la CCEJR étendant les compétences de l'intercommunalité à la prévention de la délinquance, la CCEJR propose à la commune de Boissy le Cutté de signer une convention de mise à disposition de l'ensemble des agents du service de la Police Municipale Intercommunale pour une durée de 3 ans renouvelable. Boissy comme les autres communes de la CCEJR aura accès à la Police Intercommunale en cas de besoin (gestion des incidents et/ou manifestations sur la commune, verbalisation en cas de besoin pour stationnement illicite, constats,...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour et 1 abstention, approuve les termes de la convention de mise à disposition de la Police Intercommunale par le CCEJR et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Police Intercommunale.

13) Budget EAU: reprise de résultat et clôture

Suite au transfert de compétence de la gestion de l'eau à la CCEJR, la commune, avec l'accord de la CCEJR, souhaite conserver une partie de l'excédent du budget eau acquis au fil des années. L'excédent en fin d'exercice 2016 s'élève à environ 52 000€. La commune va conserver 41 000€ sur cet excédent et reversera à la CCEJR les 11 000€ restant lors du transfert de la compétence eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision de reprise d'une partie de l'excédent du budget eau.

14) Questions diverses

- Mise aux normes assainissement de la rue du Rocher Bizet

Suite aux travaux de réfection de la voirie effectués sur la rue du Rocher Bizet et après constatation des services de la mairie, il s'avère que l'entreprise qui a réalisé les travaux a fait se déverser les Eaux Pluviales dans les canalisations des Eaux Usées, ce qui n'était pas le cas avant les travaux et n'était pas prévu dans ce sens sur les plans. En conséquence, les raccordements non réglementaires seront bouchés au ciment lors des prochains travaux réalisés par cette entreprise sur la commune (surement la remise aux normes des feux tricolores de la RD191).

- Aménagement dalot (RD191 entre la rue des alouettes et la rue des champs)

Mme le Maire expose que le dalot qui longe la RD191 entre la rue des alouettes et la rue des champs est devenu dangereux, des dalles se soulèvent au passage des piétons et certains sont même tombés dedans ! Le SIARCE est venu constater cet état de fait et un remplacement de ce dalot par des canalisations enterrées est planifié sur 2018.

- Nouveau site Internet

Mme le Maire donne la parole à Mr DUMAZERT pour présenter le nouveau site internet de la commune qui entre en service le 1^{er} Juillet 2017.

Mr DUMAZERT précise que l'adresse du site n'a pas changé mais que le nouveau site n'a plus grand-chose à voir avec le précédent. La première page se veut plus vivante et dynamique que celle du site précédent et devrait être mise à jour plus régulièrement car plusieurs membres de la Commission Communications et du secrétariat de mairie ont été formés pour cela. Les informations institutionnelles sont toujours présentes sur le site mais un onglet document vous permet désormais d'avoir accès rapidement en lecture ou téléchargement aux Echos Boissillons, compte rendus des conseils municipaux et aux documents d'urbanisme de la commune (le PLU est désormais disponible en téléchargement fichier par fichier et non plus en un seul document). Enfin une page contenant des liens vers les principaux sites gouvernementaux vous permet de télécharger les documents d'état civil ou les demandes d'autorisation d'urbanisme (documents CERFA) ainsi que certains arrêtés municipaux.

- Semaine des 4 jours

Le Décret est passé le 28 Juin. Suite au vote majoritaire à la CCEJR, l'intercommunalité va envoyer une demande d'autorisation de passer à la semaine des 4 jours pour les communes qui en ont fait la demande (dont Boissy le Cutté). Il faudra attendre la réponse du DASEN (directeur d'académie) pour que cette décision soit entérinée !

- Dérapage rue des vallées

Le dossier de gendarmerie n'était pas assez étoffé au gout de la justice pour pouvoir condamner la personne ayant commis ses dérapages sur la voie publique. L'avocat de la défense a plaidé la relaxe de son client. Décision attendue dans les prochains jours! La remise en état de la voirie risque bien d'être à la charge de la commune !

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21h30.